UFAP
UNSa Justice
CP SEYSSES

STUPÉFACTION AU QSL DE SEYSSES !

Le 04/11/2026

UNE DÉCOUVERTE QUI DOIT FAIRE RÉFLÉCHIR !



Ce mardi 3 novembre, aux alentours de 14 heures, à l'occasion du retour d'une personne détenue au quartier de semi-liberté (QSL), les personnels présents ont été sidérés par la gravité de la découverte.

Alors que le contrôle des effets personnels s'effectuait au bagage X, les agents ont découvert **une arme à feu à barillet ainsi qu'un chargeur approvisionné, non adapté à cette arme.**

Face à cette situation particulièrement préoccupante, les personnels ont fait preuve d'un sang-froid et d'un professionnalisme exemplaires. Leur vigilance a permis d'intercepter cette arme, dont la présence au sein d'un établissement pénitentiaire aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

La situation a immédiatement nécessité le blocage du secteur QSL ainsi que l'intervention de l'unité cynotechnique et des ÉRIS. Environ 70 personnels, tous grades confondus, ont été mobilisés pour procéder à une fouille du quartier, qui s'est achevée vers 20 heures sans qu'aucune autre arme ne soit découverte.

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses tient à féliciter les agents à l'origine de cette découverte ainsi que l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés, parfois bien au-delà de leur service, pour sécuriser le quartier. Leur disponibilité, leur engagement et leur professionnalisme méritent d'être salués !

LE QSL : UNE CAPACITÉ DOUBLÉE, MAIS AVEC QUELS MOYENS ?

Au-delà de la gravité de cette découverte, cet événement nous rappelle combien la sécurité d'un établissement pénitentiaire repose avant tout sur la vigilance des personnels, mais également sur les moyens mis à leur disposition pour exercer leurs missions.

Et cette question prend aujourd'hui tout son sens alors que le QSL de Seysses fait l'objet d'un projet de doublement de sa capacité d'accueil, afin notamment de recevoir des personnes détenues condamnées à de courtes peines issues de la maison d'arrêt et de contribuer ainsi à son désengorgement.

Mais doubler la capacité d'accueil d'un quartier ne peut pas se résumer à y installer davantage de personnes détenues ! Cela signifie davantage de mouvements, de contrôles, de surveillance et de contraintes pour les personnels, avec des besoins supplémentaires en matière de sécurité et d'organisation.

Si nous pouvons reconnaître les efforts consentis par l'administration pénitentiaire locale dans la sélection des profils accueillis, cela ne doit pas faire oublier une évidence : **une augmentation aussi importante de la**

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr

capacité d'accueil doit obligatoirement s'accompagner d'un renforcement des effectifs, mais également d'une adaptation des infrastructures, des équipements et des dispositifs de sécurité.

Des décisions prises dans les hautes sphères, parfois bien éloignées des réalités du terrain !

Remplir pour remplir ne constitue pas une politique pénale cohérente. Déplacer des personnes détenues de la maison d'arrêt vers le QSL peut permettre de soulager temporairement la surpopulation, mais cela ne fait pas disparaître les besoins humains et matériels. On déplace la population pénale, on déplace la charge de travail, et ce sont encore les personnels qui doivent assumer les contraintes supplémentaires.

Faudra-t-il demain en arriver à installer des matelas au sol jusque dans les QSL pour absorber toujours davantage de personnes détenues ?

CONSTRUIRE DES PRISONS, OUI ! MAIS AVEC QUELS PERSONNELS ?

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses demande que le doublement de la capacité du QSL s'accompagne de moyens humains supplémentaires, d'aménagements bâtimentaires adaptés et d'une véritable évaluation des besoins en matière de sécurité. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de places sur le papier, encore faut-il que les installations et les effectifs permettent d'accueillir ces personnes dans des conditions satisfaisantes.

La sécurité ne se décrète pas depuis les bureaux. Elle se construit sur le terrain, avec des agents en nombre suffisant, des équipements adaptés et des décisions qui tiennent compte des réalités professionnelles.

La mission première de l'administration pénitentiaire reste d'assurer la garde des personnes détenues dans des conditions de sécurité optimales. Mais pour assurer cette mission, encore faut-il nous donner les moyens humains et matériels de l'accomplir !

DOUBLER LES PLACES SANS DOUBLER LES MOYENS, CE N'EST PAS UNE SOLUTION !

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** CP SEYSSES
Jean-Pierre VIATGE / Emmanuel MANQUAT



Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr